

COMMUNE  
DE



2807 PLEIGNE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

**jeudi, 19 mai 2016, à 20 heures,  
à l'Epicentre**

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 330'000.- pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 105'000.- pour l'étude de la traversée du village
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.- pour le réaménagement de la parcelle 0169 sous réserve de fonds trouvés
5. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones, parcelles 6, 1103, 1104 et 1226 (Lucelle)
6. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2015
7. Abroger le règlement de la Commune mixte de Pleigne sur le tarif des émoluments de pesage pour les ponts et pèse-bétail publics datant de 1972
8. Divers

Le règlement figurant sous chiffre 7 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

LE CONSEIL COMMUNAL